Berger Leyfault

ID: 084-258400654-20231027-DEC18_2023-DE

<u>Département</u> <u>de</u> VAUCLUSE

SYNDICAT des EAUX DURANCE-VENTOUX

Siège: 29, Chemin du Pont - CHEVAL-BLANC

EXTRAIT du REGISTRE du SYNDICAT

DECISION du PRESIDENT

DECISION N° 18-2023: ADMINISTRATION GENERALE

Mise à disposition d'une parcelle du domaine privé du Syndicat à

l'entreprise BRIES TP - Convention - Autorisation de signer

Le Président du SYNDICAT des EAUX DURANCE - VENTOUX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-2;

VU la délibération n° 26-2020 du Comité syndical en date du 19 avril 2018, donnant délégation à son Président, pour la durée du mandat, pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

VU la demande de l'entreprise BRIES TP qui, pour les besoins de son activité, et plus précisément pour l'exécution des travaux qui lui ont été confiés par le Syndicat dans le cadre du marché P244 Programme de renouvellement de branchements 2023-Les Beaumettes- Gordes-Goult- Secteur Fontcaudette, sollicite la mise à disposition de la parcelle cadastrée DI 99, lieudit « Les Beaumonnes » à Gordes, pour y installer sa base de vie et sa zone de stockage de matériaux durant la durée dudit marché

DECIDE

DE METTRE A DISPOSITION de la Société BRIES TP, la parcelle sise lieudit « Les Beaumonnes » à Gordes, cadastrée section DI, n°99 pour 00 ha, 26 a et 29 ca,

DE CONSENTIR cette mise à disposition à titre gracieux à compter de la date de signature de la convention et jusqu'au 30 juin 2024,

DE CONCLURE la convention de mise à disposition correspondante pour établir les droits et obligations des parties.

Cheval Blanc, le 27 octobre.

Certifié conforme au registre du Syndicat.

Le Président,

Gerard DAUDET